

Ajaccio, le 8 janvier 2021

Réforme de l'organisation territoriale de l'État : une nouvelle structure en charge des missions de cohésion sociale depuis le 1er janvier 2021

La réforme de l'organisation territoriale de l'État a pour objectifs de clarifier la répartition des compétences entre l'État et les collectivités territoriales, de réorganiser les services déconcentrés, de gagner en efficacité et de donner plus de pouvoir de gestion aux responsables déconcentrés.

Au 1er janvier 2021, la DRJSCS de Corse se transforme et devient la **Direction régionale de la cohésion sociale (DRCS)** de Corse, qui assure les missions de cohésion sociale.

Les politiques et actions en matière de jeunesse, sports et engagement sont désormais assurées par la **Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES)** de Corse.

La DRCS, sous l'autorité de M. le Préfet de Corse, a pour missions :

- la prévention et la lutte contre les exclusions;
- la protection des populations vulnérables;
- l'accès à l'hébergement des personnes vulnérables;
- l'inclusion sociale des personnes handicapées;
- le volet social de la politique de la ville;
- la formation et la certification dans le domaine des professions sociales et paramédicales.

À compter du 1er avril, la DRCS fusionne avec la DIRECCTE au sein de la **Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS)** de Corse.

L'adresse du siège de la DRCS :

Immeuble Castellani – 2ème étage
Quartier Saint Joseph
CS 13001 – 20700 Ajaccio cedex 9
Standard : 04.95.29.67.67
Directrice : Mme Jacqueline MERCURY-GIORGETTI

Plus de détails sur cette réorganisation :

- Compte-rendu du conseil des ministres du 9 décembre 2020 :
<https://www.gouvernement.fr/conseil-des-ministres/2020-12-09>
- Décret n° 2020 – 1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations :
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042636412>
- Décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042635995>